



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 26 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Compte Financier Unique 2025 - Budget GEMAPI

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 19 mai 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
CIMINO Philippe à BERETTI Hélène
MONDOLONI Jean-Martin à OLIVESI GUIDI Josepha
POGGI Marie-Claire à MORGANTI Julien
SIMEONI Gilles à POZZO DI BORGIO Louis
SIMONPIETRI Pierre-Michel à GIAMARCHI Marie-Dominique
TIERI Paul à CASTELLANI Pasquale
FILIPPI Françoise à STROMBONI Marie

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, SAVELLI Pierre, GUAITELLA-PALMIERI Corinne

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Compte Financier Unique 2025 - Budget GEMAPI

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 27 novembre 2023 autorisant la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'expérimentation du Compte Financier Unique, (CFU) pour le budget principal et pour les budgets annexes de la CAB ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte financier unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Compte Financier Unique pour 2025 du Budget GEMAPI ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de CFU 2025 du Budget GEMAPI de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Président de la CAB, Louis Pozzo di Borgo, a quitté la salle et n'a pas participé au vote ;

Considérant que la 2^{ème} Vice-présidente délégué, Marie-Hélène Padovani, a été élue à l'unanimité pour présider ce vote ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Vice-président délégué aux finances, Guy Armanet, et après en avoir délibéré ;

ARRÊTE (À la majorité)

Contre : Julien Morganti, Josepha Olivesi-Guidi, Marie-Claire Poggi, Jean-Martin Mondoloni
Le Compte Financier Unique 2025 du Budget GEMAPI qui présente les résultats suivants :

I) Résultat Brut de Clôture

Recettes réalisées : 2 838 999.53€

Dont en investissement : 491 237.54€

en fonctionnement : 2 347 761.99€

Dépenses Réalisées : 1 196 647.25€

Dont en investissement : 225 378.66€

en fonctionnement : 971 268.59 €

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de **1 642 352.28€**

II) Résultat Net de Clôture

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de **140 460€** et en dépenses de **322 733.10 €** le résultat net de clôture 2025 s'élève à **1 460 079.18€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.